

Les arnaques du P.P.C.R

Alors que certains syndicats avaient apporté leur soutien à cette revalorisation minimale des salaires, la CGT avait fait le choix de dénoncer notamment :

- La faiblesse des augmentations ;
- Le fait que les gouvernements suivants ne seraient pas tenus d'appliquer ce plan pluriannuel.

Non seulement le gouvernement a repoussé l'application des revalorisations, mais il a réintroduit le gel des salaires et le jour de carence.

Plus que jamais, la question des augmentations est une urgente nécessité.

400 € pour tous !

Que ce soit pour les accélérations de carrière des 6^{ème} et 8^{ème} échelons, ou pour l'accès à la Hors Classe, ce sera à chaque fois 30% de ceux qui auront été inspectés.

70% d'entre nous seront exclus de ces promotions et finiront leur carrière au 11^{ème} échelon de la classe normale.

Calendrier des inspections

Chaque enseignant sera inspecté 3 fois dans sa carrière.

- 1^{ère} : 6^{ème} échelon, 2 ans d'ancienneté
- 2^{ème} : 8^{ème} échelon, entre 1,5 et 2,5 ans d'ancienneté
- 3^{ème} : 9^{ème} échelon, 2 ans d'ancienneté

Exceptionnellement, une 4^{ème} inspection aura lieu pour l'extrême minorité qui pourra prétendre à la classe exceptionnelle.

Le « résultat » (promotion ou pas) sera annoncé, au début de l'année scolaire suivante. **Ce n'est pas le cas, actuellement**



Une évaluation arbitraire

Après information de l'enseignant (normalement un mois minimum avant), un inspecteur assiste à un cours d'une heure.

Une grille avec 11 items, dont certains très éloignés de la pédagogie, sont remplis avec des croix par l'inspecteur et le chef d'établissement. Ils doivent rédiger aussi un court commentaire et assurer chacun un entretien différent avec l'enseignant.

Pour mesurer l'arbitraire du système, vous pouvez consulter la grille et notre commentaire sur notre site. Pour tout recours et explications, **contactez-nous !**